



Allocation parent isolé ouverture de droit

Par **lafouine**, le **05/03/2018** à **09:36**

Bonjour,

Mon ex belle fille a déclaré son fils à charge, à la caf, mais la garde est alternée. Le droit à l'API est il ouvert ? Merci

Par **amajuris**, le **05/03/2018** à **10:05**

bonjour,

si elle n'a pas déclaré sa véritable situation, votre belle-fille risque d'avoir à rembourser le trop perçu de son allocation.

a-t-elle déclaré qu'elle avait son fils en garde alternée ?

Sinon, il faut lui conseiller de rectifier sa déclaration auprès de la CAF.

Le père peut informer la caf de cette situation.

salutations

Par **lafouine**, le **05/03/2018** à **10:46**

Pour le bien de son fils, le père ne veut pas déclarer la fraude, et cela me gene beaucoup. Puis je en parler à un huissier qui connait les malversations répétées de mon ex belle fille

Par **amajuris**, le **05/03/2018** à **13:13**

vous devriez en faire part à la caf, l'huissier peut vous donner des conseils sur la conduite à tenir.
en refusant de déclarer cette fraude, votre fils en devient le complice.